



**REGLEMENT**  
**Concours de photographies**  
A l'occasion du Festival de l'arbre  
Ville d'Ostricourt

Article 1 : Objet du concours

A l'occasion du « Festival de l'arbre et des Chemins Ruraux en Hauts-de-France » qui se tiendra du 15 mai au 6 juin 2021 pour sa session printanière, la Ville d'Ostricourt organise un concours de photographies afin de faire découvrir les plus beaux coins de nature de la commune.

Le thème qui a été défini est le suivant : « Les arbres d'Ostricourt ».

Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 13 ans.

En participant au concours, les mineurs doivent impérativement avoir l'autorisation de leurs parents ou représentant légal, afin d'assurer aux organisateurs l'autorisation de recevoir et d'examiner leurs données d'inscription.

La participation à ce concours est gratuite.

Article 3 : Format des photos

Une seule photographie par personne sera acceptée.

Les photos peuvent être prises par un appareil photo ou par un smartphone, au choix.

Elles peuvent être envoyées en paysage ou en portrait, et en format d'image 3/2 ou 4/3. Les formats 1/1 (format carré) ou 16/9 sont interdits.

La mise en scène et les choix artistiques sont libres. Cependant, aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur la photo.

Le choix de l'heure, la date et le lieu de la photographie est libre. Seule condition : la photographie doit impérativement être prise à Ostricourt. Si cette dernière est prise sur un terrain privé, le photographe doit s'assurer d'avoir l'accord du propriétaire du terrain pour la diffusion.

La retouche-photo est acceptée. Les montages et/ou collages de plusieurs photos sont interdits.

Article 4 : Règles du concours

La photographie doit être envoyée via le formulaire d'inscription disponible sur [www.ostricourt.fr](http://www.ostricourt.fr), au plus tard le lundi 28 mai 2021 à 17h00. **Attention, le nom du fichier doit comporter le titre de la photo et votre nom.**

Une exposition sera organisée du 31 mai au 4 juin 2021 sur la Place Albert Thomas, puis les 5 et 6 juin à proximité de l'Arbre-échelle.

#### Article 5 : Jury et annonce des résultats

Un jury se réunira lors de l'exposition, entre le 31 mai et le 6 juin 2021, afin de sélectionner les lauréats. Le jury se composera du Maire, de 5 élus municipaux, de 5 enfants, de 5 artistes et 5 citoyens volontaires.

Le public pourra voter pour sa photographie préférée entre le 31 mai et le 4 juin 2021. Les votes seront comptabilisés et compteront dans la note finale.

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.

L'annonce des résultats sera effectuée lors d'une cérémonie de clôture de l'exposition, qui se tiendra le dimanche 6 juin 2021 à l'Arbre échelle. Les gagnants se verront remettre leur récompense lors de cette cérémonie, à laquelle ils auront été conviés.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

#### Article 6 : Les gagnants

3 participants seront désignés « vainqueur » et un prix spécial « Ostricourt vue de l'extérieur » sera désigné parmi les participants non-ostricourtois.

#### Article 7 : Dates du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Jeudi 11 mars, 8h00 : Ouverture du concours
- Vendredi 28 mai, 17h00 : Clôture des participations
- Dimanche 31 mai, 10h00 : Ouverture de l'exposition et des votes du public
- Dimanche 6 juin : Clôture de l'événement et annonce des gagnants

#### Article 8 : Utilisation des photos et publication

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à reproduire et communiquer au public la photographie présentée lors du concours, pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours.

Les nom, prénom et âge de tout participant seront publiés lors de l'exposition et pourront être publiés sur le site internet de la commune – ostricourt.fr- ou sur la page Facebook - @Villedostricourt.

Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier et d'enlever toute photographie qui ne serait pas conforme aux exigences exposées dans ce règlement, même après que la réalisation soit parue sur le site.

En ce qui concerne les réalisations que vous soumettez, vous déclarez garantir ce qui suit :

- Vous êtes le seul propriétaire des droits et le créateur de la photographie.
- Vous avez le droit de soumettre cette photographie dans ce concours.
- A votre connaissance, les photos ne contiennent aucun contenu contrefait, menaçant, faux, trompeur, insultant, harcelant, calomnieux, diffamatoire, vulgaire, obscène, scandaleux, séditieux, pornographique ou profanatoire.
- A votre connaissance, les photos ne contiennent aucun matériel pouvant constituer ou encourager une conduite pouvant être considérée comme une infraction pénale, ou pouvant engendrer une responsabilité civile, ou violant une loi de quelque manière que ce soit.
- La photographie ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, marques déposées, droits contractuels ou toute autre propriété intellectuelle de toute tierce partie, ni ne viole les droits de la vie privée d'aucune personne.
- Votre photographie ne comprend pas :
  - o De marque déposée appartenant à des tiers
  - o De matériel protégé par une marque déposée appartenant à des tiers
  - o Des noms, des ressemblances, ou toute autre caractéristique pouvant identifier des célébrités ou tous autres personnages publics, vivants ou morts
  - o Des images dont vous auriez acheté ou obtenu les droits et qui seraient issues d'une banque d'images.

#### Article 9 : Mentions légales

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Les participants acceptent que leurs données personnelles, notamment – mais pas exclusivement- leurs noms, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email soient collectées, traitées, stockées ou utilisées de toute autre manière aux fins d'organisation et de gestion de ce concours.

À tout moment, les participants ont le droit de consulter, de revoir, de rectifier ou de supprimer toute donnée personnelle les concernant, détenue par les organisateurs, en contactant la Mairie d'Ostricourt - 20, place de la République - au 03 27 94 40 65.